MODÈLE DE LETTRE — DEMANDE D'INDEMNISATION À L'ASSUREUR

Accident de la circulation — articles L. 211-9 et R. 211-37 du code des assurances

Cette lettre présente votre **demande d'indemnisation** à l'assureur chargé de vous indemniser : celui du véhicule impliqué ou, s'il vous a été désigné comme interlocuteur, votre propre assureur. Lorsque la responsabilité n'est pas contestée et que votre dommage est entièrement chiffré, sa réception fait partir le **délai de trois mois** dont l'assureur dispose pour vous présenter une offre. Dans les autres cas, il doit vous donner une **réponse motivée** dans ce même délai, et l'offre reste due **dans les huit mois de l'accident**.

Elle transmet aussi les renseignements que l'assureur peut vous demander. S'il ne les reçoit pas dans les six semaines de sa demande, son délai d'offre est suspendu jusqu'à votre réponse. Gardez l'option qui correspond à votre situation, supprimez l'autre ainsi que les mentions en italique.

À envoyer en **recommandé avec avis de réception** (ou en recommandé électronique). Conservez une copie, la preuve de dépôt et l'avis de réception.

[Votre Prénom et Nom]
[Votre Adresse complète]
[Votre Numéro de téléphone]
[Votre Adresse e-mail]

[Nom de la compagnie d'assurance]
Service Sinistres — Dommages corporels
[Adresse complète de l'assureur]

À [Ville], le [Date]

Lettre recommandée avec demande d'avis de réception

Objet : Demande d'indemnisation — accident de la circulation du [Date de l'accident]
Références : sinistre n° [Référence, si attribuée] — véhicule [Immatriculation] — votre assuré : [Nom]

Madame, Monsieur,

Le [Date de l'accident], à [Lieu précis], j'ai été victime d'un accident de la circulation impliquant le véhicule immatriculé [Immatriculation], assuré auprès de votre compagnie. J'étais alors [piéton / cycliste / passager du véhicule immatriculé… / conducteur du véhicule immatriculé…]. [Les forces de l'ordre sont intervenues : commissariat ou brigade de…]

Par la présente, je vous adresse ma **demande d'indemnisation** de l'ensemble des préjudices résultant de cet accident, sur le fondement de la loi n° 85-677 du 5 juillet 1985.

Afin que vous disposiez sans attendre des éléments utiles à votre offre, je vous communique les renseignements énumérés à l'article R. 211-37 du code des assurances :

1. Nom et prénoms : []
2. Date et lieu de naissance : []
3. Activité professionnelle et adresse de mon ou mes employeurs : []
4. Revenus professionnels : [montant net mensuel ou annuel] — justificatifs joints
5. Atteintes à la personne : [blessures, hospitalisations, arrêt de travail en cours] — copie du certificat médical initial jointe
6. Dommages aux biens : [vêtements, casque, vélo, téléphone, lunettes…]
7. Personnes à ma charge à la date de l'accident : [noms, prénoms et adresses, ou « néant »]

8. Numéro de sécurité sociale et caisse d'affiliation : [numéro] — [CPAM de…]
9. Tiers payeurs appelés à me verser des prestations : [caisse, employeur, mutuelle, organisme de prévoyance…]
10. Adresse à laquelle doivent m'être envoyées les correspondances : []

Option A — votre état est consolidé et tous vos préjudices sont chiffrés

Mon état est consolidé depuis le [Date de consolidation], comme l'établit [le certificat médical de consolidation / le rapport d'expertise] joint. Mes préjudices sont désormais entièrement chiffrés, selon le décompte joint, pour un total de [montant] €. La responsabilité de votre assuré n'étant pas contestée, l'article L. 211-9 du code des assurances vous impose de me présenter une **offre motivée dans un délai de trois mois** à compter de la réception de la présente demande.

Option B — votre état n'est pas encore consolidé

Mon état n'est pas consolidé à ce jour. Je vous rappelle qu'en application de l'article L. 211-9 du code des assurances, une offre d'indemnité doit m'être présentée **au plus tard dans les huit mois de l'accident**, soit avant le [Date de l'accident + 8 mois]. Si vous n'avez pas été informé de ma consolidation dans les trois mois de l'accident, cette offre peut avoir un caractère provisionnel. Le même article vous impose, dans l'intervalle, de me donner une **réponse motivée** aux éléments invoqués dans la présente demande, dans les trois mois de sa réception.

Compte tenu des frais déjà exposés et de la perte de revenus que je subis, je sollicite dès à présent le versement d'une **provision de [montant] €** à valoir sur mon indemnisation (justificatifs joints).

Dans tous les cas

Je vous prie de m'adresser la copie du procès-verbal d'enquête établi après l'accident, que l'article L. 211-10 du code des assurances me permet d'obtenir de votre part sur simple demande.

Si un examen médical doit être organisé, je vous remercie de m'en aviser au moins quinze jours à l'avance, en m'indiquant l'identité et les titres du médecin, l'objet, la date et le lieu de l'examen (article R. 211-43 du code des assurances). Je me réserve de m'y faire assister d'un médecin de mon choix.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Votre Signature]
[Votre Prénom et Nom]

Pièces jointes : copie de ma pièce d'identité ; certificat médical initial ; [arrêts de travail] ; justificatifs de revenus ; [constat amiable, récépissé de plainte] ; [option A : certificat de consolidation ou rapport d'expertise, décompte chiffré des préjudices] ; [option B : justificatifs des frais engagés].

Conseils d'utilisation

- **Quand l'envoyer ?** Dès que vous savez à quel assureur l'adresser. Si l'assureur vous a déjà envoyé son questionnaire, cette lettre peut lui servir de réponse : renvoyez-la dans les six semaines.
- **Ne chiffrez pas trop tôt.** Avant la consolidation, l'option B et une demande de provision suffisent : un chiffrage fait trop tôt ancre la discussion sur des préjudices encore incomplets.
- **La date qui compte est celle de la réception** : gardez l'avis de réception avec la copie de la lettre et des pièces.
- **Hors accident de la route**, les délais de l'article L. 211-9 ne s'appliquent pas : retirez les références à ce texte.
- **Si le cabinet vous assiste**, ajoutez la mention : « Je suis assisté(e) de Maître Joëlle Marteau-Péretié, avocate en dommage corporel. Tous courriers relatifs à mon indemnisation devront également lui être adressés. »
- Ce modèle est fourni à titre d'information ; il ne remplace pas l'analyse de votre dossier.